

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2010

RÉGULATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE - (n° 2550)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 74

présenté par
M. Chartier-----
ARTICLE 6

À la première et à la dernière phrases de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« cinquième alinéa de l'article L. 613-16 »,

les mots :

« dernier alinéa de l'article L. 511-41-3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.